

**Commissions de l'AGORA réunies le 24 septembre 2020 mixte entre la commission  
« Innovation, biodiversité, solidarités » et la commission « Adaptation au changement  
climatique et patrimoine hydraulique »**

**Objet : présentation des principaux résultats du volet 1 de l'étude PRO HYDRA-  
Programme régional d'Hydraulique agricole à l'horizon 2028**

**Participants :**

Jacques ESPITALIER PNR Verdon et Président de la commission  
Céline TRAMONTIN SYMCRAU et Présidente de la commission  
Charlotte ALCAZAR SYMCRAU  
Gaëtan GUICHARD Arrosants de la Crau  
Pierre BOMPARD IT05  
Jean-François BRUN + Christelle COIN SCP  
Caroline GIORGI PNR des Préalpes d'Azur  
Cécile CHAPUIS AS Canal de Manosque  
Christelle MACE CDA13  
Delphine RUIZ ARFPMA PACA  
Xavier DUFOUR CDA13  
Louis FONTICELLI ADFPMA 83  
Georges OLIVARI MRE  
Jean-Benoît HUGUES PNR Alpilles  
Julie LEBEAU FDSH13  
Laurent FILIPOZZI PNR Alpilles  
Catherine LENORMANT EdF  
Magali JAMEUX PNR Luberon  
Manon DUBLET CDA84  
Stéphanie MARI CD Vaucluse  
Maud KERLEAU FDSIC04  
Pascal AUZIER Canal Isle- Union canal Luberon Ventoux  
Pascal DUMOULIN et Véronique DESAGHER SMAVD  
Philippe PIERRON Agence de l'eau  
Magali PUECH PNR Camargue  
Rémi BLEYNAT Département Var  
Romain BOULET AS Canal de Manosque  
Christian ROMAN CD 05  
Marie THOMAS CHABAS DDT13  
Eric VARIN CESER  
Yves JULLIEN CDA 83  
Pascal LENNE CDA 84  
Annelise FREIHAUT FNE PACA  
Laurent HILLAU CRIIAM SUD  
Michel BRES CDA84  
Roland ROUX URCP  
ROMAN Christian CD 05  
Rémi BLEYNAT - CD83

BRLi : Romain VIDAL

Région : Marlise TOURNOUX ; Christel FRANCAERT ; Anna MORISSET

**Introduction de Céline TRAMONTIN :**

Insiste sur l'importance du maintien du patrimoine et de la nécessité d'adaptation du patrimoine hydraulique au changement climatique par la recherche de nouveaux modes d'organisation, de gouvernance et de financement.

PROHYDRA peut être un outil de programmation qui nous permettra de faire cette transition. Le SYMCRAU s'est doté d'une commission agriculture et irrigation au sein de son comité syndical. La gestion de la nappe ne peut se faire qu'en partenariat avec les ASA du territoire.

### **Introduction de Jacques ESPITALIER :**

Insiste sur le besoin d'une vision territoriale et prospective de l'aménagement hydraulique en particulier dans ce contexte d'adaptation de changement climatique. Mettre au cœur la question du multi usages de l'eau, de la solidarité territoriale, et de la dépendance des territoires.

### **Présentation du diaporama : BRLi Romain Vidal en 3 parties**

## *Synthèse des débats*

### **Volet 1.1 - Recensement des projets**

- Sur certains projets de substitution : les retenues et certains projets de transfert devraient venir se substituer aux prélèvements sur les ressources locales et donc on devrait voir une forte économie d'eau ; certains projets qui ont initialement des objectifs de substitution servent ensuite à développer et créer de nouveaux usages.
- Sur la notion d'économie d'eau : les travaux recensés permettent une diminution effective du prélèvement sur le milieu ; ils intègrent les projets de régulation des ouvrages de distribution ; ils peuvent aussi émaner d'amélioration des pratiques agricoles, souvent moins coûteux.
- Sur la base de données prohydra : elle comporte des biais admis et connus ; recensement des projets sans avis qualitatif sur la pertinence ou non des projets. Elle a pour objectif : la connaissance de la masse globale des besoins et son analyse ; permettre d'avoir un outil de suivi des projets et de programmation financière.
- Sur les projets de retenues collinaires : alerte sur le fait qu'elles peuvent avoir un impact négatif sur le milieu aquatique si elles se situent sur les têtes de bassin ; il y a nécessité de porter le débat de leur adéquation avec le besoin et leur impact sur le milieu.

### **Volet 1.2 : Adaptation au changement climatique**

- Alerte sur les filières blé dur et olivier : l'efficacité de l'irrigation sur les rendements et sur la rentabilité est évidente et ne peut être remise en cause. L'étude porte une conclusion qui doit être revue et, a minima, nuancée. Mais attention, l'approche de l'étude a été de poser la question de la rentabilité de la création de nouveaux réseaux pour ces filières.
- En viticulture, l'irrigation a un effet sur la qualité du raisin et pas seulement sur la quantité de production ; l'irrigation est parfois nécessaire à la survie du pied de vigne même après vendange.

- Autres effets du changement climatique : températures extrêmes ; dépérissement des sols,...

### **Volet 1.3 : Phase de priorisation**

- Sur le critère d'implication des collectivités locales : vigilance car les EPCI n'ont pas une clause de compétence générale
- Sur le critère "économie d'eau" : utiliser les volumes économisés en valeur absolue et par seulement la part relative.
- Sur les scénarios : la part des financements fléchés sur les projets d'extension est trop importante.
- Sur le traitement des projets de réhabilitation :  
les capacités des ASA à financer le maintien en état des réseaux sont insuffisantes ;  
il ne faut pas forcément opposer les projets de réhabilitation et modernisation : ils sont interdépendants ;  
ils ont été sous-estimés dans la base de données car étant non finançables , ils n'ont pas toujours été recensés ;  
la transition vers plus d'autonomie financière de la prise en charge de la réhabilitation doit se faire de manière plus progressive ;  
ces travaux rejoignent parfois des enjeux de sécurité.
- Sur le taux d'aide maximum à 75% : cette nouvelle règle d'intervention imposée par les fonds européens va empêcher bon nombre de projet d'aboutir.
- Sur les besoins plus importants des milieux pour rester résilients par rapport aux changements climatiques. Il faut faire des aménagements pour assurer la pérennité de certaines productions mais attention à ne pas induire du développement. Il faut trouver des outils d'accompagnement et d'adaptation de l'agriculture qui ne soient pas forcément des extensions de réseaux.
- Faire le lien avec le SRADDET par rapport au critère de protection du foncier agricole.
- Demande d'une feuille de route / guide pour une meilleure utilisation des fonds publics pour les demandes de financement.
- Sur la méthode et les objectifs de l'exercice : Il s'agit d'un diagnostic et de propositions. Ce sont des outils d'aide à la décision et pas des décisions déjà actées.